



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 14 janvier 2022

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
pour 1 commune de Gironde**

L'arrêté interministériel du 20 décembre 2021 paru au Journal Officiel du 14 janvier 2022 **a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Val-de-Virvée** au titre des **inondations et coulées de boue du 14 septembre 2021**.

Il est rappelé que les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour déposer auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs dommages, en vue d'obtenir réparation des préjudices subis.

Cet arrêté est disponible sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).